

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MAI 2020
20 HEURES 00
PAGE 1/3

L'an deux mil vingt, le vingt-six mai, à vingt heures zéro minute, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le dix-neuf mai deux mil vingt.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Luc BIDAUD, Serge FISSET, Philippe LEFRANCOIS, Emilie MAUMINOT, Gilbert GUILLOT, Marie-Hélène CUISSOT, Agnès DUTREIL, Françoise GUILLOT, Bernard MARESCOT, Bénédicte VAN COILLIE, Marie-José MARTIN.

Absents : néant.

1.INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX:

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Françoise GUILLOT, Maire qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M Serge FISSET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art L 2121-15 du CGCT)

2.ELECTION DU MAIRE

La plus âgée des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art L. 2122-8 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Après avoir donné lecture des articles L 2122-4 et L2122-7 du CGCT, elle a invité le conseil à procéder à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Mme Agnès DUTREIL et M Philippe LEFRANCOIS ont été désignés assesseurs.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

les opérations ont donné les résultats ci-après :

ELECTION DU MAIRE	
1er tour de scrutin	
Nbre de votants 11	
Suffrage exprimés 11	
Majorité absolue 6	
Candidat	Nbre de voix obtenues
Françoise GUILLOT	11